



Chiffres clés 2008

Dessins et Modèles

Sommaire

- Les sources statistiques
- Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français
- La voie nationale
- La voie communautaire
- La voie internationale
- Annexe

Août 2009

Les sources statistiques

Les dessins et modèles protègent les créations esthétiques et s'appliquent à la forme ou à l'aspect extérieur donné à un produit. Le dessin correspond à un graphisme bidimensionnel alors que le modèle caractérise un objet tridimensionnel.

Sur le territoire français, cette protection peut s'obtenir soit par la voie nationale, soit depuis 2003, par la voie communautaire, soit par une procédure internationale désignant la France ou la Communauté européenne (depuis le 1^{er} janvier 2008).

La voie nationale

En France, la procédure d'enregistrement d'un dessin ou modèle est effectuée à l'INPI. Dans les statistiques, il est possible de compter le nombre de dépôts, le nombre de dessins et modèles et le nombre de reproductions. En effet, un dépôt peut contenir un ou plusieurs dessins ou modèles, caractérisés chacun par une ou plusieurs reproductions dans la limite de 100 reproductions par dépôt.

Toutefois, c'est le nombre de dessins et modèles qui est le plus représentatif de la notion de création.

L'ensemble des données de procédures est enregistré dans les bases de données de l'INPI qui, sauf indication contraire, servent de source aux tableaux concernant les dessins et modèles déposés par la voie nationale.

La voie communautaire

Le règlement 6/2002 du Conseil européen rend possible la protection par dessins et modèles sur l'ensemble du territoire communautaire : les premières demandes ont été reçues en janvier 2003, pour effet au 1^{er} avril 2003.

Les dessins et modèles communautaires sont comptabilisés par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI).

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international qui permet de bénéficier d'une protection dans les Etats signataires en déposant une demande unique, directement auprès de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Toutefois, les demandes par voie internationale peuvent aussi être déposées sur la base d'une demande nationale ou régionale dans un délai de priorité de 6 mois à compter de la date de dépôt de cette première demande.

Dans ses ventilations, l'OMPI ne comptabilise pas le nombre de dessins et modèles déposés mais les enregistrements internationaux. Ces données ne sont pas les plus représentatives de l'effort de création mais sont les seules disponibles.

Les dessins et modèles en vigueur sur le territoire français

On entend par dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2008, sur le territoire français :

- le nombre de dessins et modèles enregistrés par la voie nationale et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles communautaires enregistrés et en cours de validité à cette date;
- le nombre de dessins et modèles contenus dans les enregistrements internationaux désignant la France ou désignant la Communauté européenne et en cours de validité à cette date.

Si l'on se limite aux seuls dépôts classiques de la voie nationale (sans compter les dépôts simplifiés ou les dépôts qui ont fait l'objet d'une demande d'ajournement), on peut estimer à **400 000** le nombre de dessins et modèles en vigueur au 31 décembre 2008 (source DMF Jouve – interrogations Plutarque en avril 2009).

Au total, environ **360 000** dessins et modèles ont été enregistrés par l'OHMI depuis la mise en place du système (source OHMI SSC007).

On peut estimer le nombre de dessins et modèles déposés par la voie internationale, désignant la France et en vigueur au 31 décembre 2008 à environ **100 000** (source DMI Jouve - interrogations Plutarque en avril 2009).

On peut estimer le nombre de dessins et modèles déposés par la voie internationale, désignant la Communauté européenne et en vigueur au 31 décembre 2008 à environ **5 000** (source OMPI, Statistiques pour l'année 2008, Supplément au n°12/2008 du Bulletin des dessins et modèles internationaux).

La voie nationale

▪ Evolution des dépôts

En France, toutes les œuvres originales de l'esprit sont protégées par le droit d'auteur. Toutefois, la forme d'un objet peut aussi être protégée par le dépôt d'un dessin et modèle. C'est ce que l'on appelle « le cumul de protection », qui rend l'œuvre moins vulnérable, notamment en cas de contentieux et permet de la protéger plus facilement à l'étranger.

La directive 98/71/CE du 13 octobre 1998 harmonise les dispositions nationales des Etats membres de l'Union européenne concernant l'objet, la durée et l'étendue de la protection des dessins et modèles. L'ordonnance d'application du 25 juillet 2001 fixe la durée de protection à 5 ans, renouvelable 4 fois : la durée du droit conféré est donc limitée à un maximum de 25 ans à compter de la date de dépôt de la demande. Après le dépôt, la procédure d'enregistrement est effectuée par l'INPI.

La réforme d'octobre 1994 autorise les dépôts « simplifiés » qui permettent à des déposants appartenant à des industries renouvelant fréquemment l'aspect de leurs créations (notamment les professionnels de la mode) d'effectuer des dépôts avec des contraintes de présentation allégées. Ces dépôts simplifiés comprennent généralement un nombre élevé de dessins et modèles (42 par dépôt en 2008, contre 3,5 pour la procédure normale). Le déposant a ensuite 30 mois pour mettre en conformité son dépôt et choisir les dessins et modèles qu'il souhaite effectivement continuer à protéger. Cette nouvelle procédure a conduit à une forte hausse du nombre de dessins et modèles déposés. Le taux de déchéance de ces demandes simplifiées est très élevé.

Evolution des dépôts de dessins et modèles français depuis 2004 - source MODELIS/OPI juin 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol. 07/08
Dépôts	6 490	6 298	5 989	5 873	5 809	-1,1%
dont procédure simplifiée	1 312	1 429	1 436	1 521	1 624	6,8%
Total des dépôts par des Français	6 188	6 065	5 801	5 681	5 599	-1,4%
Dessins et modèles	69 425	67 510	71 494	72 832	83 468	14,6%
dont procédure simplifiée	51 965	50 168	55 688	57 814	68 567	18,6%
Total des dessins et modèles par des Français	68 411	66 054	70 764	71 332	80 555	12,9%

La voie nationale est principalement utilisée par les déposants français : ceux-ci représentent près de 97% des dessins et modèles déposés en 2008. La mise en place du système communautaire en 2003 avait eu un impact sensible sur le nombre de dessins et modèles déposés par la voie nationale.

Principales origines des dessins et modèles par voie nationale (hors dépôts simplifiés) - source MODELIS/OPI juin 2009

	2007	2008
Dessins et modèles (hors dépôts simplifiés)	15 018	14 901
France	14 493	14 079
Belgique	245	873
Espagne	156	440
USA	156	321
Canada	281	308
Chine	222	246
Népal		183
Luxembourg	35	156
Pays Bas	141	112
Italie	112	60

■ La répartition par classes des dessins et modèles publiés

Tout dessin et modèle déposé est classé dans les trois à quatre mois qui suivent son dépôt par les examinateurs. Ce classement est établi d'après la Classification internationale des dessins et modèles (Arrangement de Locarno - cf. liste en annexe) qui distingue 32 classes.

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de la propriété intellectuelle (5 mars 2004), les dépôts de dessins et modèles sont mono-classes, à l'exception des dépôts simplifiés (décret n°2007-280 du 1er mars 2007). Dans un certain nombre de cas, les déposants devront donc effectuer davantage de dépôts pour le même nombre de dessins et modèles.

Les répartitions ne prennent pas en compte les dépôts simplifiés.

Les principales classes pour les dessins et modèles par voie nationale en 2008

Classe 19 : Papeterie, ...	2 395 modèles
Classe 2 : Articles d'habillement et mercerie	2 105 modèles
Classe 6 : Ameublement	1 931 modèles
Classe 11 : Objets d'ornement	874 modèles

Répartition par classes des dessins et modèles déposés en 2008 par la voie nationale (hors dépôts simplifiés) - source MODELIS/OPI juin 2009

	Nombre de dessins et modèles	Pourcentage	Evol. 07/08
Classe 1	34	0,3%	-27,7%
Classe 2	2 105	16,3%	6,8%
Classe 3	441	3,4%	-17,3%
Classe 4	4	0,0%	33,3%
Classe 5	120	0,9%	-36,8%
Classe 6	1 931	14,9%	7,6%
Classe 7	393	3,0%	-31,9%
Classe 8	245	1,9%	-1,6%
Classe 9	531	4,1%	-37,1%
Classe 10	173	1,3%	13,8%
Classe 11	874	6,8%	0,6%
Classe 12	332	2,6%	6,8%
Classe 13	114	0,9%	132,7%
Classe 14	168	1,3%	-20,0%
Classe 15	30	0,2%	-30,2%
Classe 16	122	0,9%	47,0%
Classe 17	16	0,1%	-56,8%
Classe 18	6	0,0%	-71,4%
Classe 19	2 395	18,5%	-4,7%
Classe 20	339	2,6%	16,9%
Classe 21	570	4,4%	-16,2%
Classe 22	47	0,4%	-35,6%
Classe 23	338	2,6%	5,3%
Classe 24	31	0,2%	-13,9%
Classe 25	797	6,2%	-28,2%
Classe 26	528	4,1%	-21,7%
Classe 27	65	0,5%	109,7%
Classe 28	89	0,7%	-10,1%
Classe 29	8	0,1%	60,0%
Classe 30	69	0,5%	72,5%
Classe 31	13	0,1%	-23,5%
Classe 99	2	0,0%	-95,3%

▪ Les principaux déposants de dessins et modèles nationaux

La liste qui figure à la page suivante prend en compte les dessins et modèles publiés par la voie nationale, hors dépôts simplifiés.

Principaux déposants de dessins et modèles par la voie nationale, publiés en 2008 (hors dépôts simplifiés) - source MODELIS/OPI juin 2009

Rang 2008	Nom du déposant	Nationalité	Nombre de dessins et modèles
1	CREATIONS NELSON	FRANCE	666
2	AGATHA DIFFUSION	FRANCE	114
3	MY DESIGN PARIS	FRANCE	113
4	YVES CALIN	FRANCE	111
5	DECATHLON	FRANCE	105
6	MELNIK	FRANCE	93
6	VOLMA	FRANCE	93
8	GROUPE LCX	FRANCE	90
9	CARDIET DESIGN	FRANCE	72
9	OPAC DE LA VILLE DE PARIS	FRANCE	72
11	JRL	FRANCE	69
12	BOTTON	FRANCE	63
12	VICTOR HEINRICH	FRANCE	63
14	PARROCHIA	FRANCE	61
14	PLASTITEMPLE	FRANCE	61
16	DEREN	FRANCE	60
17	THE SKULLHEAD	BELGIQUE	59
18	APRIM GRAPHIC	FRANCE	58
19	GRANDEUR NATURE	FRANCE	56
20	RTD	FRANCE	53
20	SOIZICK	FRANCE	53
22	COLINE DIFFUSION	FRANCE	52
23	TAIEB	FRANCE	50
24	ETABLISSEMENTS DECAYEUX	FRANCE	49
24	GARNIER	FRANCE	49
26	LA FRANCAISE DES JEUX	FRANCE	46
27	BLACHERE ILLUMINATION	FRANCE	45
27	FONTE FLAMME	FRANCE	45
27	JCDECAUX	FRANCE	45
27	LACQUEMANT	FRANCE	45
31	FORD GLOBAL TECHNOLOGIES	ETATS UNIS	44
31	LAURENT	FRANCE	44
33	DOUBLE V	FRANCE	42
33	LOTA	FRANCE	42
35	GENERALE BISCUIT	FRANCE	41
35	PAGEARD & MARRONNEAU	FRANCE	41
37	ARAIKENA	FRANCE	40
37	MANGIN	FRANCE	40
37	RESISTUB	FRANCE	40
40	A. NEMERY & CALMEJANE	FRANCE	39
40	TEFAL	FRANCE	39
42	DREAMCENTURY ENTERTAINMENT	FRANCE	38
42	FONDIS	FRANCE	38
44	BISCUITERIE VITAL	FRANCE	37
44	BLANC D'IVOIRE	FRANCE	37
44	MEUBLES GIRARDEAU	FRANCE	37
44	PROFILS SYSTEMES	FRANCE	37
48	V.M.E. VENDEE MEUBLES ENSARGUET	FRANCE	36
48	INNOVATION DU BATIMENT	FRANCE	36
48	TRELAT	FRANCE	36
48	VIASTAEL	FRANCE	36
48	WILMOTTE	FRANCE	36
53	AKER	FRANCE	35
54	CIVIC	FRANCE	35

La voie communautaire

Le règlement sur les dessins et modèles communautaires a été adopté en décembre 2001. Il crée un titre communautaire unitaire dont la gestion est confiée à l'OHMI. Les premières demandes ont été reçues à partir de janvier 2003 pour effet au 1er avril 2003.

Le règlement contient en outre une disposition originale : répondant à une revendication de l'industrie européenne, et en particulier française, du textile et de la mode, il crée un dessin et modèle communautaire non enregistré qui bénéficie d'une protection de 3 ans. Celui-ci répond aux besoins d'industries dont les créations sont éphémères ou saisonnières, avec un fort taux de renouvellement : dans la pratique, ces industries ont du mal à effectuer un grand nombre de dépôts. Selon le règlement, pour le dessin et modèle non enregistré, c'est la "divulgation" qui crée le droit, et non pas la création comme c'est le cas pour le droit d'auteur. Les dessins et modèles non enregistrés, par définition, ne sont pas comptabilisés dans les statistiques de l'OHMI.

▪ Evolution des dépôts communautaires

L'année 2008 a vu le nombre de dépôts de dessins et modèles communautaires stagner : les 19 232 dépôts représentent plus de 78 000 dessins et modèles.

Avec 6 537 dessins et modèles déposés, la France arrive au 3e rang des principaux pays déposants.

Evolution des dépôts de dessins et modèles communautaires - source OHMI SSC007 18/03/2009 et antérieurs

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol. 07/08
Dépôts	14 031	16 817	17 628	19 213	19 232	0,1%
Dessins et modèles reçus	53 893	63 648	69 270	77 237	77 067	-0,2%
Dessins et modèles enregistrés et publiés	53 086	62 555	69 540	74 424	78 397	5,3%

▪ **Origine des dessins et modèles communautaires**

**Répartition des dessins et modèles déposés par origine des déposants - source
OHMI SSC007 18/03/2009 et antérieurs**

Origine	2004	2005	2006	2007	2008
Allemagne	13 374	14 889	16 736	18 380	20 078
Italie	8 274	10 398	10 584	10 863	10 434
France	4 541	5 076	6 223	6 801	6 537
Espagne	3 230	4 633	4 568	4 601	4 343
Royaume-Uni	4 262	4 569	4 535	5 265	4 335
Autres UE	8 575	10 551	11 501	14 260	14 229
Total UE	42 256	50 116	54 147	60 170	59 956

Etats-Unis	4 333	5 448	6 613	6 173	6 469
Japon	2 141	2 168	2 041	2 192	2 414
Suisse	1 337	1 639	1 766	2 792	2 305

Total hors UE	11 551	13 532	15 132	17 067	17 117
----------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

TOTAL *	53 893	63 648	69 270	77 237	77 073
----------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

*L'OHMI met ses totaux à jour en cours d'année mais non les répartitions

▪ La répartition par classes

La ventilation par classe prend en compte les trente-deux classes de la classification de Locarno destinée aux dessins et modèles.

Répartition des dessins et modèles communautaires reçus par classes - source OHMI SSC007 18/03/2009 et antérieurs

Rang 2008	Classes	2004	2005	2006	2007	2008
24	1	295	467	431	377	409
2	2	3 996	5 426	6 430	7 631	7 638
16	3	1 284	1 460	1 341	1 891	1 905
25	4	304	357	287	266	297
20	5	1 188	928	1 341	1 273	1 055
1	6	6 734	7 767	8 943	9 395	9 860
6	7	3 218	3 698	4 466	3 917	4 789
10	8	2 739	3 064	3 098	3 487	3 424
3	9	4 059	4 416	5 083	5 338	4 908
14	10	1 438	1 689	1 947	2 584	1 914
11	11	2 522	2 606	2 557	3 861	3 512
12	12	2 045	2 731	3 129	3 787	3 461
18	13	993	1 237	1 343	1 326	1 565
5	14	3 047	3 333	4 473	4 575	5 449
17	15	1 015	1 485	1 824	1 509	1 750
22	16	646	948	919	942	819
33	17	55	93	90	94	149
27	18	351	244	247	150	255
15	19	1 362	1 657	1 830	1 923	2 062
21	20	1 042	1 026	1 071	1 095	987
13	21	2 012	2 671	2 070	2 600	2 638
30	22	163	157	130	136	226
4	23	3 309	4 321	4 301	4 945	5 649
19	24	741	1 091	1 253	1 747	1 497
9	25	2 599	2 551	3 250	3 716	3 465
7	26	3 197	3 923	4 344	4 609	4 311
28	27	195	225	353	128	163
23	28	763	632	725	920	882
31	29	83	114	121	156	173
26	30	169	246	494	312	361
29	31	167	199	179	282	277
32	32					385
8	99	2 459	3 018	3 515	4 991	3 056

La voie internationale

L'Arrangement de La Haye est un système international permettant de bénéficier d'une protection pour des dessins et modèles dans de nombreux pays en déposant une demande unique. Il donne à tout ressortissant de l'une des parties à l'Arrangement la possibilité d'obtenir, par un seul dépôt effectué auprès du Bureau international de l'OMPI, la protection de ses dessins et modèles dans les Etats contractants dans lesquels il demande à être protégé. En outre, il facilite le maintien en vigueur de la protection : il n'y a en effet qu'un seul dépôt à renouveler et qu'une seule procédure à suivre pour faire inscrire un changement, par exemple, de titulaire ou d'adresse.

Le dépôt d'un dessin et modèle pour obtenir une protection sur le territoire français peut donc se faire directement auprès de l'OMPI avec désignation de la France ou avec désignation de la Communauté européenne (depuis le 1^{er} janvier 2008). Les demandes par la voie internationale peuvent également être déposées dans un délai de priorité de six mois à compter de la date de dépôt de la première demande le cas échéant.

Les enregistrements internationaux ont, pour chaque partie contractante désignée, les effets d'une demande de protection régulièrement déposée auprès de l'Office de cette partie contractante. Chaque enregistrement peut contenir plusieurs dessins et modèles. L'OMPI publie des statistiques ventilées par origine des dépôts et par pays désignés qui portent sur le nombre d'enregistrements et non pas sur le nombre de dessins et modèles.

La mise en place du système communautaire en 2003 a eu un impact sensible sur les dépôts dans le système de La Haye.

▪ Evolution des enregistrements internationaux

Evolution des enregistrements de dessins et modèles internationaux - source
Bulletin des dessins et modèles internationaux – Supplément au n°12/2008 Statistiques pour l'année 2008 (OMPI)

	2004	2005	2006	2007	2008	Evol. 07/08
Nombre de dessins et modèles enregistrés	8 943	6 806	5 949	6 579	7 920	20,4%
Nombre d'enregistrements	1 415	1 135	1 143	1 147	1 523	32,8%
<i>dont par des français</i>	<i>278</i>	<i>219</i>	<i>223</i>	<i>174</i>	<i>209</i>	20,1%
<i>dont enregistrements désignant la France</i>	<i>937</i>	<i>648</i>	<i>572</i>	<i>493</i>	<i>256</i>	-48,1%
<i>dont enregistrements désignant la Communauté européenne</i>					<i>904</i>	

▪ Répartition par classes

Les tableaux ci-dessous ventilent les enregistrements internationaux désignant la France par classe.

Les principales classes d'enregistrements internationaux désignant la France en 2008- source Bulletin des dessins et modèles internationaux – Supplément au n°12/2008 Statistiques pour l'année 2008

Classe 10 : Horlogerie et autres instruments de mesure, ...	434 désignations
Classe 9 : Emballages et récipients pour transport ou manutention de marchandises	325 désignations
Classe 6 : Ameublement	282 désignations
Classe 12 : Moyens de transport ou de levage	208 désignations

Répartition par classes des enregistrements internationaux désignant la France en 2008 - source Bulletin des dessins et modèles internationaux – Supplément au n°12/2008 Statistiques pour l'année 2008

	Nombre de désignations
Classe 1	27
Classe 2	60
Classe 3	51
Classe 4	24
Classe 5	57
Classe 6	282
Classe 7	158
Classe 8	148
Classe 9	325
Classe 10	434
Classe 11	118
Classe 12	208
Classe 13	62
Classe 14	106
Classe 15	66
Classe 16	10
Classe 17	2
Classe 18	5
Classe 19	86
Classe 20	31
Classe 21	46
Classe 22	1
Classe 23	148
Classe 24	29
Classe 25	80
Classe 26	171
Classe 27	8
Classe 28	45
Classe 29	3
Classe 30	3
Classe 31	5
Classe 32	4

Annexe - Liste des classes - Classification de Locarno – neuvième édition

- Classe 01 : Produits alimentaires
- Classe 02 : Articles d'habillement et mercerie
- Classe 03 : Articles de voyage, étuis, parasols et objets personnels, non compris dans d'autres classes
- Classe 04 : Brosserie
- Classe 05 : Articles textiles non confectionnés, feuilles de matière artificielle ou naturelle
- Classe 06 : Ameublement
- Classe 07 : Articles de ménage non compris dans d'autres classes
- Classe 08 : Outils et quincaillerie
- Classe 09 : Emballages et récipients pour le transport ou la manutention des marchandises
- Classe 10 : Horlogerie et autres instruments de mesure, instruments de contrôle ou de signalisation
- Classe 11 : Objets d'ornement
- Classe 12 : Moyens de transport ou de levage
- Classe 13 : Appareils de production, de distribution ou de transformation de l'énergie électrique
- Classe 14 : Appareils d'enregistrement, de télécommunications ou de traitement de l'information
- Classe 15 : Machines non comprises dans d'autres classes
- Classe 16 : Articles de photographie, de cinématographie ou d'optique
- Classe 17 : Instruments de musique
- Classe 18 : Imprimerie et machines de bureau
- Classe 19 : Papeterie, articles de bureau, matériel pour artistes ou d'enseignement
- Classe 20 : Equipement de vente ou de publicité, signes indicateurs
- Classe 21 : Jeux, jouets, tentes et articles de sport
- Classe 22 : Armes, articles pyrotechniques, articles pour la chasse, la pêche et la destruction d'animaux nuisibles
- Classe 23 : Installations pour la distribution de fluides, installations sanitaires, de chauffage, de ventilation ou de conditionnement d'air, combustibles solides
- Classe 24 : Médecine et laboratoires
- Classe 25 : Constructions et éléments de construction
- Classe 26 : Appareils d'éclairage
- Classe 27 : Tabac et articles pour fumeurs
- Classe 28 : Produits pharmaceutiques ou cosmétiques, articles et équipements de toilette
- Classe 29 : Dispositifs et équipements contre le feu, pour la prévention d'accidents ou le sauvetage
- Classe 30 : Articles pour les soins et l'entretien des animaux
- Classe 31 : Machines et appareils pour préparer la nourriture ou les boissons, non compris dans d'autres classes
- Classe 32 : Symboles graphiques et logos, motifs décoratifs pour surfaces, ornementation
- Classe 99 : Divers